

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2014

**Présents :** Monsieur le Maire Jean Paul Moutarlier

Mesdames F.Communod, M.Fremy, M.Walter, C.Wirz, A.Ochem, A.Noel

Messieurs A.Brun, R.Charles, D.Fricker, A.Groetz, P. Pacaud, A. Huguenin, T.Ritter.

S. Badique, PL Estavoyer.

A. Ruchty secrétaire général.

**Absents :** L. Molinari donne procuration à R. Charles

N.Lechguer donne procuration à A.Huguenin

V. Giambagli

### ORDRE DU JOUR :

- 1) **Désignation d'un (e) secrétaire de séance :** Maria Fremy est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.
- 2) **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2014**  
Pas d'observation. Adopté à l'unanimité
- 3) **Convention d'objectifs et de financement** – Etablissement d'accueil de jeunes enfants  
La convention d'objectifs et de financement relative au financement des établissements d'accueil de jeunes enfants signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort étant arrivée à son terme le 31 décembre 2013, la CAF nous propose de signer une nouvelle convention couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017.  
Après explications concernant cette convention, aucune objection ou observation. La reconduction pour 3 ans de cette convention est votée à l'unanimité.
- 4) **Désignation de délégués au Syndicat de l'AEROPARC**  
Par délibération en date du 11 avril 2014 le Conseil Municipal avait procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune dans les différents syndicats dont elle est adhérente.  
Par courrier en date du 11 juin 2014, les services préfectoraux nous ont informés que les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'Aéroparc ne prévoient pas de suppléant.  
Madame Najat LECHGUER ayant été désignée suppléante, il convient de modifier la délibération du 11 avril 2014.  
Monsieur PL Estavoyer reste titulaire, pas de suppléant.  
Pas d'observation. Décision votée à l'unanimité.
- 5) **Renouvellement de la convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion**  
La convention d'adhésion au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion et auquel adhère la commune depuis de nombreuses années arrivant à échéance le 30 septembre prochain, le Centre de Gestion propose son renouvellement pour une durée de 3 années.  
Pas d'observation. Renouvellement voté à l'unanimité.
- 6) **Comité de pilotage Natura 2000 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant.**  
Natura 2000 est un réseau écologique européen qui a pour objectifs de préserver la diversité biologique, de maintenir et valoriser les activités humaines. Il est composé d'un comité de pilotage dont le but est de réaliser un état des lieux du patrimoine à préserver, de réaliser un

diagnostic socio-économique et de définir des objectifs et propositions de mesures adaptées pour préserver le patrimoine naturel.

Par courrier en date du 01 août 2014 les services de la DDT ont demandé, à toutes les collectivités et établissements membres du comité de pilotage Natura 2000 (de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant. En effet, les arrêtés préfectoraux actuels fixant la composition des comités de pilotage des sites Natura 2000 du « Piémont Vosgien » et de « Etangs et Vallées du Territoire de Belfort) prévoient, par commodité, que les collectivités et établissements soient représentés par leur Maire ou Président. Toutefois, la justice administrative estime que cette disposition contrevient à la libre administration des collectivités qui doivent pouvoir désigner librement leur représentant.

Monsieur le Maire demande des volontaires. Roger Charles propose sa candidature ainsi que Jean-Paul Moutarlier.

Aucune observation, ni objection.

Délégué Titulaire : Roger Charles,

Délégué Suppléant : JP Moutarlier.

Liste adoptée à l'unanimité.

## **7) Groupement de commande avec la Ville de Belfort relatif au transport des participants aux activités sportives et d'animations**

Le groupement de commande proposé par la Ville de Belfort relatif au transport des participants aux activités sportives et d'animations auquel la commune de Chèvremont avait décidé d'adhérer arrivant à échéance le 31 décembre prochain, la Ville de Belfort, par courrier en date du 05 août dernier nous informe qu'elle envisage dès à présent de lancer un nouvel appel d'offre dont le marché prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une période de 3 ans. La Ville de Belfort propose donc aux communes intéressées de signer une convention de groupement de commande pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Pas d'abstention, pas d'opposition, Signature de la convention adoptée à l'unanimité.

## **8) Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine**

La Fondation du Patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Ses moyens d'actions sont régionaux et des délégués sont présents dans chaque département. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, la Fondation du Patrimoine aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et elle mobilise aussi le mécénat d'entreprise.

Le délégué Régional de la Fondation du Patrimoine, par courrier en date du 10 juin 2014, rappelle donc les missions de cette fondation et propose à la commune d'adhérer à cet organisme pour 2014. Le coût de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitants. Pour Chèvremont, le montant de l'adhésion est de 100 €. Pour mémoire, la commune adhère à cette Fondation depuis 2011.

Pas d'abstention, pas d'opposition, renouvellement adopté à l'unanimité.

## **9) Retrait d'un emploi à l'école primaire de Chèvremont**

Par courrier en date du 27 juin 2014 le Directeur Académique des services de l'Education Nationale a averti la commune qu'après consultation du comité technique spécial départemental du Territoire de Belfort, il a décidé le retrait d'un emploi d'enseignant à l'école primaire de Chèvremont à la rentrée 2014/2015. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis formel.

Monsieur le Maire prend acte de la décision.

14 conseillers votent contre (A.Huguenin, M.Walter, P.Pacaud, M.Fremy, PL Estavoyer, L.Molinari, A.Brun, A.Ochem, R.Charles, A.Groetz, N.Lechguer, T.Ritter, S.Badiqué, C.Wirz), 3 acceptent cette décision (F.Communod, A.Noël, D.Fricker).

## **10) Réforme des Rythmes scolaires – facturation**

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal avait décidé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, de valider le projet, le PEDT et de fixer le montant de la participation qui sera demandée aux parents pour l'année scolaire 2014/2015 à 36 € pour un enfant et 18 € pour le second enfant d'une même famille.

La formulation de cette dernière phrase risque de poser un problème lors de la facturation car certaines familles ont plus de 2 enfants. Il convient donc de compléter cette délibération pour les familles ayant plus de 2 enfants.

Précision est apportée, il sera facturé 36 € pour le premier enfant et 18 € pour chaque enfant à partir du 2<sup>ème</sup>.

Pas d'objection, pas d'opposition. Décision votée à l'unanimité.

## **11) Demande de subvention de la communauté Emmaüs de Cernay**

Par courrier en date du 01 septembre 2014, la Communauté Emmaüs de Cernay sollicite une aide financière de la Commune.

Monsieur Le Maire propose qu'on maintienne le fait que seules les associations de la commune puissent bénéficier de subvention.

Pas d'opposition sur cette proposition, 1 abstention T.Ritter. La demande de subvention est donc rejetée à la majorité.

## **12) Questions et informations diverses**

Didier Fricker signale que le panneau entrée de village coté Bessoncourt est dévissé.

P.Pacaud en prend note et en profite pour souligner que les dégradations volontaires coutent chères à la commune.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée « TOUS A CHEVREMONT ».

Alain Huguenin précise qu'il y avait plus de 30 volontaires pour la préparation, montage, et démontage de la manifestation. C'est très encourageant.

Jean Paul Moutarlier souligne qu'au-delà du travail, il a régné une très bonne ambiance.

### **Monsieur le Maire rappelle :**

-que le 29/09/2014 commence l'enquête publique sur le PLU pour une durée de 30 jours. Tous les citoyens peuvent venir faire des remarques au commissaire enquêteur.

-que Monsieur Damien Meslot président de la CAB présentera le 25/09/2014 au conseil municipal, ainsi qu'aux chevremontois, la politique communautaire, le fond de péréquation, et le pôle métropolitain.

**Haut Débit**, il semblerait que les choses bougent. Ce dossier est suivi de près par Monsieur le Maire.

**Rythme scolaire** : Malgré l'absence de certains intervenants à la rentrée, le démarrage s'est fait dans de bonnes conditions. Les parents et les enfants sont satisfaits de la variété et de la bonne qualité des activités proposées.

**Chougalante** : P.Pacaud informe que la commission « chougalante » s'est réunie concernant le devenir de la salle : 3 projets sont à l'étude.

- rénovation,
- reconstruction,
- agrandissement.

**La forêt** : R. Charles informe que 3 coupes seront réalisées cette année. Il rappelle que la date limite pour l'inscription à l'affouage est le 27/09/2014.

**P.Pacaud** fait part d'un souci concernant le réseau d'assainissement suite à la modification de la station de pompage de Perouse. Monsieur le Maire va faire un courrier à la CAB.

**Travaux réalisés** :

- quai **Personnes Mobilité Réduite** carrefour du Galant réalisé par la Sté COLAS. Reste à poser l'arrêt de bus.
- Route du stade
- Entretien de rues (rebouchage des trous)

**Parole est donnée au public** :

- P.Y Chauveau annonce l'AG des donneurs de sang le 24/10/2014
- P. Lanz remercie la municipalité que la promesse de la rénovation de la rue des Pages ait été tenue. Il émet des doutes quant à la bonne réalisation des travaux faits par l'entreprise Colas. Aucun nettoyage n'a été fait avant la mise en place du bitume. Monsieur le Maire prend acte de sa remarque et fera des réserves à la Sté Colas.

**FIN DE LA SEANCE à 22 HEURES 20**